

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 février 2016

Communiqué de presse

Campagnes PAC 2015 et 2016

L'instruction de la campagne de déclaration de surface 2015 est actuellement en cours. Les retards d'instruction et de paiement observés en 2015 de plusieurs aides PAC (politique agricole commune) sont dus à la mise en œuvre de la réforme.

Afin que ces problèmes nationaux de gestion et de paiement ne pénalisent pas les agriculteurs, la DAAF de la Martinique a déjà mis en œuvre fin 2015 une avance de trésorerie (ATR) pour les bénéficiaires de l'ICHN⁽¹⁾. A partir d'avril 2016, une ATR sera également versée pour les demandeurs de MAEC⁽²⁾ et d'aides à l'agriculture biologique.

Les agriculteurs peuvent vérifier et corriger le résultat de l'instruction des surfaces, notamment en ce qui concerne la restitution des surfaces non agricoles (SNA), au travers d'une procédure simplifiée, en se connectant sur leur compte TelePac (www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Par ailleurs, un courrier sera envoyé en fin de campagne à tous les agriculteurs pour les informer des surfaces admissibles aux aides de la PAC. Attention, ce courrier ou d'autres notifications concernant la campagne 2015 sont susceptibles d'être envoyés pendant ou après la campagne de déclaration de surface 2016.

Les demandes de primes animales (PPR, ADMCA, PAB) sont instruites et payées selon le calendrier habituel (à savoir une avance à partir du 1^{er} décembre de l'année de la demande, et le solde avant le 30 juin de l'année suivante).

La campagne de déclaration de surface 2016 aura lieu du 1^{er} avril au 15 mai 2016, sur le site internet TelePac. Les agriculteurs peuvent se rapprocher de leurs organismes de services (Agrigua, Ruralité Multiservices, BM Conseils, CGSR, Mad'in Prestations) ou de la DAAF pour obtenir plus d'information et/ou un accompagnement personnalisé.

(1) ICHN : Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels

(2) MAEC : Mesures Agro Environnementales et Climatiques

Contact DAAF : Jean-Baptiste MAISONNAVE, tél : 0596 71.21.38

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1